

<https://arts-et-culture-42.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article611>

Ecoles // Monter un projet d'aire éducative terrestre ou fluviale

- Culture scientifique, Développement durable - Actualités -



Date de mise en ligne : mardi 12 mars 2024

Copyright © Arts et Culture 42 - Tous droits réservés

Les aires éducatives sont de petits espaces naturels gérés de manière participative par les élèves, encadrés par leurs enseignants et un organisme compétent en éducation à l'environnement. Le projet pédagogique est mené par la classe et l'enseignant tout au long de l'année scolaire. Le concept d'aire éducative, né en Polynésie française dans les îles Marquises, concerne aujourd'hui près de 1000 écoles et établissements scolaires.

Les projets d'aires éducatives sont **des projets pédagogiques concrets**, qui permettent de compléter les enseignements scolaires par une mise en œuvre des apprentissages sur le terrain. Les élèves sont associés directement à la gestion de l'aire éducative dans un conseil des élèves pour prendre des décisions aux côtés des acteurs locaux (associations, gestionnaires de sites protégés, élus, acteurs socio-économiques du territoire, etc.). Ce dispositif pédagogique permet donc à la fois de découvrir et comprendre les enjeux qui portent sur un territoire naturel, d'agir concrètement pour la protection de la nature et d'expérimenter la citoyenneté.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse soutient le développement du dispositif des aires éducatives. Ces projets pédagogiques participent à l'éducation au développement durable, dans le cadre d'un travail en interdisciplinarité, et en rapport direct à la nature environnant l'école ou le collège.

[Lien vers la page éducol](#)

Comment financer un projet d'aire éducative ?

Les dépenses dans un projet d'aire éducative sont principalement liées aux interventions de la structure référente. On estime, à titre indicatif, que celle-ci intervient en moyenne 10 demi-journées par an avec un coût d'environ 4 000 euros par an et par aire éducative. Ce coût a tendance à diminuer avec la montée en compétence de l'enseignant qui a besoin de moins d'interventions de la structure référente au fil des années et qui peut solliciter son réseau d'acteurs du territoire qu'il a acquis à travers le projet.

Où trouver du financement ?

- Localement auprès de la collectivité (commune, communauté de communes, d'agglomération, département, parfois région) ;
- Auprès de l'académie : Fonds d'innovation pédagogique (notre école faisons-là ensemble), financement via ADAGE sur l'Éducation artistique et culturelle (qui comporte parfois les sciences), mobilisation du pass Culture ;
- Faire une demande via « La Trousse à projet », plateforme de financement participatif de l'éducation nationale.

[Lien vers le site de l'Office Français de la Biodiversité](#)

Une campagne de financement des nouvelles aires éducatives ouvrira à compter du 1er juin 2024.

Il existe une dizaine d'aires éducatives terrestres dans le département de la Loire.